

## BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2018

Je soussigné-e : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone (fixe et portable): .....

Adresse électronique : .....

(Les informations ci-dessus nous sont indispensables)

Adhère à l'A.M.A.P. «Des Deux Rives» pour l'année civile 2018.

- adhérent- panier  
 intermittent du panier

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la charte des AMAP (disponibles au siège de l'association ou sur le site Internet du réseau régional (<http://www.reseauamapidf.org>)). L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Montant de l'adhésion : 17 € (adhérent panier) ou 5 € (intermittent du panier)

Règlement par chèque à l'ordre de « L'AMAP des Deux Rives »

Nom de la banque et n° du chèque : .....

L'association reversera une partie au réseau régional AMAP Ile-de-France afin de participer à son autonomie financière.

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux adhérents de l'association.  
 Je suis à jour de mon assurance responsabilité civile personnelle ou familiale.

Lieu de distribution choisi :

- Champagne (le jeudi de 19h à 20h)                       Ecuelles (le jeudi de 19h30 à 20h30)

### Paniers solidaires

Montant libre de votre don : .....

1 don de 6€ permet de financer un panier pour une semaine, 12€ un panier pour 2 semaines etc.  
Si 14 personnes donnaient chacune 18€ : 1 panier par semaine serait financé pour toute la saison  
(Ex. pour 1 panier solidaire hebdo à 14€, pour toute la saison cela coûte 252€ à l'AMAP et 336€ au bénéficiaire)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2018

Signature de l'adhérent :     Madame     Monsieur     Famille

(Vos choix de contrats au verso →)

<b>Produits</b>	Contrats souhaités au jour de l'adhésion (1)	Contrats souscrits (1) (à compléter par l'AMAP)
<b>Légumes</b> <i>3 paniers hebdo. proposés :  10€ ou 14€ ou 18€</i>		
<b>Volailles</b> <i>1 panier = 2 volailles /mois  (dont 1 poulet)  ½ panier = 1 poulet/mois</i>		
<b>Œufs</b> <i>En nombre de ½ douzaine/mois</i>		
<b>Fromage de chèvre</b> <i>2 distributions par mois d'avril à octobre</i>		
<b>Fromage de brebis</b> <i>2 distributions par mois d'avril à novembre</i>		
<b>Pommes et dérivés</b> <i>1 distribution par mois de février à janvier (sauf juillet/août) pour les dérivés et 2 distributions par mois pour les pommes de septembre à janvier (sous réserve de production)</i>		
<b>Savons et dérivés</b> <i>4 distributions sur l'année</i>		

(1) Selon les produits : indiquez le prix du panier hebdomadaire ou à la quinzaine, la quantité ou bien cocher simplement la case.